

Déclaration relative au dépôt d'une procédure pénale au Parquet général du Ministère Public de la République et Canton de Genève.

Conakry, le 15 novembre 2024 : La Société Civile Guinéenne à travers le Réseau National des Acteurs du Développement Durable (RENADE), informe l'opinion publique guinéenne qu'en dates du 07 octobre et du 12 novembre 2024 a procédé au dépôt par recommandé international d'une procédure pénale contre Addax and Oryx Group (AOG), Monsieur Jean-Claude Gandur ; Monsieur Moussa Diao et leurs complices devant le Parquet Général du Ministère Public de la République et Canton de Genève pour des faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêts, de la livraison et la vente du carburant toxique à la population guinéenne.

Cette démarche judiciaire au pénal est une suite de nos courriers de protestation en date du 18 août 2024 contre des actes de corruption entourant la signature du contrat irrégulier du trader pétrolier Addax and Oryx Group (AOG) ; la livraison et la vente du carburant toxique à la population guinéenne devant les autorités Suisses notamment le Ministère des Affaires étrangères ; le Ministère de la Justice et de la Police ; le Parquet général de Genève et la Société Addax and Oryx Group ainsi que son Fondateur.

Dans un autre courrier réponse référencé : 345-01-16-03-5, Berne, en date du 25 septembre 2024 du Département fédéral des Affaires étrangères Suisse à notre protestation, le Chef du Département ayant pris bonne note, nous rappelle que les voies juridiques sont à notre disposition en tout temps. À cet égard, le Département fédéral part du principe que le Ministère public de la République et Canton de Genève, également en copie de notre correspondance, a bien reçu notre lettre. Il nous indique qu'en vertu de la séparation des pouvoirs, l'Administration fédérale suisse ne pourra pas s'exprimer davantage sur le cas en l'espèce.

Constatant avec regret le refus délibéré d'Addax and Oryx Group (AOG) et son fondateur de répondre à nos profondes et légitimes préoccupations, la Société Civile Guinéenne a décidé d'engager une procédure pénale au Parquet général du Ministère public de la République et Canton de Genève pour réclamer justice et réparations pour la population guinéenne victime des

pratiques corruptibles et de carburant toxique par Addax and Oryx Group et ses complices.

La Société Civile Guinéenne par le biais du Réseau National des Acteurs du Développement Durable (RENADE) attire l'attention des consommatrices et consommateurs guinéens sur le fait que notre procédure judiciaire comporte un solide faisceau de preuves contre Monsieur Jean-Claude Gandur, président du Conseil d'administration ; Addax and Oryx Group (AOG) ; Monsieur Moussa Diao, CEO d'Oryx Energies et leurs complices guinéens pour des faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de favoritisme entourant la signature du contrat d'approvisionnement du carburant ; de la livraison et de la vente de carburant toxique à la pauvre population guinéenne portant immédiatement des graves atteintes à nos budgets familiaux, à notre santé et à notre environnement.

Le Réseau National des Acteurs du Développement Durable (RENADE), résolument engagé dans la prévention, la détection et la répression de la corruption et des infractions assimilées dans notre pays, exhorte le Parquet général du Ministère public de la République et Canton de Genève à faire preuve d'impartialité, d'indépendance et de transparence dans les différentes instructions pour la manifestation de la vérité relative aux faits dénoncés en République de Guinée, Conakry.

Contact de presse :

Alseny Farinta **CAMARA**

alsenyfarinta@gmail.com /

+224 620 488 477

@fareinta

Le Bureau Exécutif